► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine: dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Hauts-de-France 2-4 rue Gustave Eiffel 60200 Compiègne 03 44 09 10 64 hautsdefrance@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur 🚱 🖸 💆 🛅



VILLE DE CHÂTEAU-THIERRY

Mairie 16 place de l'Hôtel-de-Ville 02400 Château-Thierry 03 23 83 03 46 patrimoine@ville-chateau-thierry.fr

► Nos partenaires







FONDATION

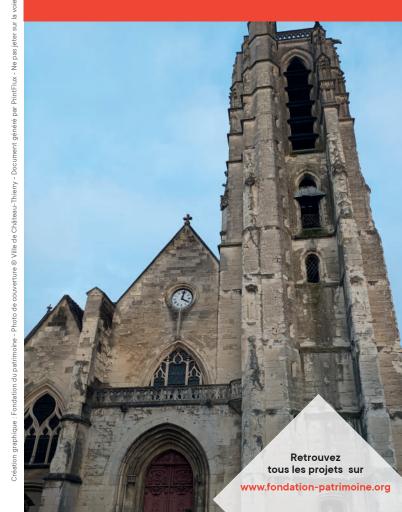


▶ Je donne!

Pour la restauration de

l'église Saint-Crépin de Château-Thierry

Aisne - Hauts-de-France



Restaurer une église emblématique de la Ville!

♦ ♦ LE PROJET

En 2020, la Ville de Château-Thierry a commandé une étude de diagnostic général sur l'église Saint-Crépin afin d'évaluer et de prioriser les travaux à réaliser. L'architecte du patrimoine ayant effectué l'étude a identifié comme intervention prioritaire la finalisation des travaux de couverture et de charpente. En effet, l'étanchéité de l'édifice n'est pas complète et doit être parfaite afin d'assurer sa bonne conservation. Ainsi, le remplacement de la portion de toiture restant en ardoise à l'aide de tuiles de pays est prévu. Est également intégrée au chantier la restauration des menuiseries extérieures et les façades des quatre premières travées du collatéral sud. Enfin, l'étanchéité de la sacristie nord étant un sujet de préoccupation, le projet prévoit la réfection totale de sa couverture avec l'installation d'un bardage de cuivre.

♦ ♦ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Crépin est réputée avoir été fondée en 1487, sur un substrat plus ancien dont aucune trace n'apparaît dans son état actuel. Les fouilles archéologiques réalisées en 2010, au nord de l'église, ont démontré l'existence d'un cimetière carolingien attestant d'un édifice cultuel dès cette époque. L'église actuelle possède un style gothique

tardif. Une étude dendrochronologique a permis de dater l'abattage des bois de la charpente actuelle des années 1500. Le monument, dépourvu de transept, présente une morphologie d'église-halle, assez rare dans cette région des confins de la Champagne. L'église est classée monument historique par arrêté du 20 août 1957. On retiendra comme évènement marquant la concernant le baptême de Jean de La Fontaine, en juillet 1621.

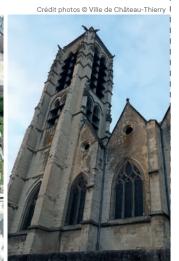
♦ ♦ LA MOBILISATION

L'objectif du projet est d'assurer la sauvegarde du patrimoine historique classé de la ville et de permettre son utilisation dans de bonnes conditions, pour le culte, le tourisme ou toute action de médiation culturelle. La Direction du Patrimoine de la Ville veut valoriser les monuments de la commune, dont Saint Crépin fait partie des plus emblématiques. L'année 2025 marguera les 500 ans de l'achèvement de l'église, et de nombreux événements sont prévus à cette occasion.

Montant des travaux	973 939 € HT
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Juin 2024







▶ Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Crépin de Château-Thierry

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100555 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine. Hauts-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine l'église Saint-Crépin de Château-Thierry

Le montant de mon don est de

□ 80 € □ 150 € □ 250 €	□500€ □€
Raison sociale*:	
Forme juridique*:	SIREN*: LLLL LLLLL
Nom:	
Adresse :	
	Code postal :
Ville :	Pays :
E-mail :	

*Informations obligatoires pour les entreprises

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt					
Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €	
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €	
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €	
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €	
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre